Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 5 juin 2026 à 19h30

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15 *(Présents : 12 / Votants : 15)*

Présents :

Maryline MONTEILLET, Philippe MORENO, Caroline BARRAL Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Jacqueline BOULANGE, Simone SALAT, Didier MEILHAC, Lisiane LACANAL, Aurore LEFEBVRE, Antoine GENCE, Emmanuel MAROT, Virginie TOURNADRE, Isabelle PETIT, Olivier ROBERT

Représentés : Virginie TOURNADRE, Isabelle PETIT, Olivier ROBERT

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline BOULANGE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Début de la séance : 20h35

1. Informations générales

a) Animations

Madame le Maire donne la parole à Mme Caroline BARRAL, deuxième adjointe, afin de faire un point sur les animations de la commune ainsi qu'un retour sur les deux commissions communautaires auxquelles Mme BARRAL a participé.

Concernant le marathon du 24 mai, celui-ci a réuni 365 coureurs et 70 bénévoles, dont 26 Capelains. La commune s'est fortement investie dans l'événement, permettant une belle mise en lumière du village, très appréciée des coureurs, bénévoles et partenaires. Une réunion bilan est organisée le samedi 7 juin à 18h30 à la salle des associations, suivie d'un moment de convivialité.

Concernant le marché, différents producteurs ont été sélectionnés : M. Rispal de Siran assurera la truffade et le GAEC de M. Léotard proposera le vin. Seront également présents cette année : le GAEC de la Ferme de Vabres (volailles), Lucie Prunet, Le Héron Noir (bière), Ferme de Mandra, Les Délices de Bersagol (glaces), La Ferme de Séverac (fromages de chèvre), Céline Hubert (miel), Bijoux Frédéric Sautou (bijoux), Brousse – Panier (paniers), Les Couteaux d'Antho (couteaux) ainsi qu'Yvette Lheritier (photos et peintures). Les adolescents nous accompagneront une nouvelle fois cette année en proposant des produits sucrés. Un partenariat a également été mis en place avec Groupama. La communication dans le village débutera à partir du 20 juin avec la pose de trois bandeaux. Un groupe de danse folklorique est également prévu pour l'animation de la manifestation (en attente de confirmation).

Concernant les commissions communautaires, la première portait notamment sur le budget d'Aurillac Agglo et la deuxième sur différents points, parmi lesquels le fonctionnement de l'Office de tourisme, la convention d'exploitation des gorges de la Jordane, un avenant avec la société Abeil (Aurillac Agglo est propriétaire des murs), les aides aux entreprises ainsi que la vacance de locaux au village d'entreprises, qui devrait connaître 20 % de locaux vacants suite au départ d'une entreprise.

M. Emmanuel MAROT est arrivé à 19H42.

Mme Barral ajoute que deux concerts seront organisés à l'église de Lacapelle-Viescamp les 26 juillet 2026 et 23 août 2026, à 16 h. Madame le Maire précise que, suite à une rencontre avec Mme PARELLO en mairie lors du dépôt de l'affiche et du flyer du concert de juillet, celle-ci a indiqué que le concert du mois d'août proposera des airs de Walt Disney. Madame le Maire suggère la mise en place d'une communication spécifique à destination du jeune public. L'information sera transmise à Mme Virginie TOURNADRE, responsable de la communication.

Concernant le fonctionnement de l'Agglo, Mme le Maire précise le nouveau fonctionnement de l'exécutif. Auparavant, le bureau se réunissait tous les quinze jours. Désormais, les commissions se réuniront une semaine avant le bureau communautaire, lequel validera ensuite les dossiers qui seront présentés en conseil communautaire qui se réunira 1 fois par trimestre.

b) Travaux :

Madame le Maire donne la parole à M. TROUPEL pour faire un point sur les travaux. L'élagage de printemps sur les chemins ruraux est en cours. La DDE intervient également en même temps sur la route départementale. L'ARCh a procédé au nettoyage du site du Puech des Ouilhes. La partie située sous la halle d'animation du Puech des Ouilhes devrait être réalisée d'ici la fin du mois de juin. Concernant la fibre à la Frescaldie, celle-ci a été enterrée sur le chemin. Le point à temps n'a pas encore été réalisé cette année, mais il le sera prochainement.

Mme le Maire précise que le support de la fibre (hors câble fibre) est désormais installé à 90 % sur la commune. L'installation du déploiement de la fibre sur poteaux a également été abordée. Des problèmes d'élagage à certains endroits risquent, en cas de tempête, d'entraîner la chute des câbles fibre. La question de l'installation des réseaux sur des terrains privés a également été évoquée.

Après cette parenthèse, M. Jean-Paul TROUPEL revient sur les travaux. Concernant le camping, M. Piganiol a presque terminé les travaux. La commune est dans l'attente du devis pour le plafond. La réception de fin de travaux est proche. À Calvanhac, Enedis installe un transformateur. Le chauffe-eau du terrain de football sera remplacé avant l'ouverture du camping municipal.

Madame le Maire revient sur le mode de chauffage de la base multi-accueil, qui regroupe également le camping municipal. Avant les travaux, le chauffage fonctionnait au gaz, comme celui de l'école, avec un appel d'offres national permettant au camping de bénéficier de tarifs avantageux sur l'achat du gaz. Lors des travaux de la base multi accueil, la question du fonctionnement du chauffe-eau s'est posée. Celui-ci dispose de deux possibilités de branchement : soit sur le secteur électrique, soit sur la centrale photovoltaïque. Aujourd'hui, la commune revend son électricité au tarif de 14.4 cts, soit un tarif plus avantageux que celui auquel elle l'achète. Le choix a donc été fait de poursuivre la vente totale de la production. Lorsque la situation sera inverse, le fonctionnement pourra être modifié. Un bilan sera réalisé au 31 juin 2026.

c) La traverse du bourg – RD18

Mme le Maire passe la parole à M. Philippe MORENO. Concernant les travaux, le choix s'est porté sur l'entreprise Colas et la réalisation d'un enrobé pour la chaussée. Le montant du marché s'élève à 323 824,50 € HT. Le Département prend en charge la grave-émulsion puisque malgré son surcoût le montant reste inférieur aux estimatifs prévus. Les travaux débuteront le 31 août et se dérouleront en plusieurs phases. La première consistera en un décaissement de 3 cm sur l'ensemble de la voirie concernée. Ces travaux vont engendrer des problèmes de circulation, notamment pour les bus scolaires et les particuliers. Ces éléments et leurs solutions seront abordés lors de la réunion publique programmée le 18 juin à 20h.

M. Philippe MORENO précise que le prix proposé est inférieur, notamment en raison du contexte de l'année 2026, qualifiée d'année électorale et de transition, durant laquelle les entreprises recherchent davantage de chantiers, ce qui entraîne une baisse des prix. Il souligne également que l'ancienne majorité a eu raison de lancer le marché à cette période. Ces éléments sont appuyés par M. Antoine GENCE, qui indique que cette anticipation est plus avantageuse financièrement pour la commune.

Mme le Maire invite la population à la réunion. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres. Elle revient sur la genèse du projet, conçu avant 2020 mais non réalisé durant le premier mandat. Elle propose une présentation sur plan. Le projet a été étudié dans une logique de limitation de l'imperméabilisation des sols et de préservation d'un environnement vert, en lien avec le sentier du Tour du Lac.

M. Philippe MORENO propose de réunir la commission finances avant le début des travaux.

d) SIVU Auze Ouest Cantal et commission environnement :

Madame le Maire donne la parole à M. Antoine GENCE pour le SIVU Auze Ouest Cantal et la commission environnement. La prochaine réunion de la commission aura lieu le 25 juin, avec à l'ordre du jour le retrait des pièges à chenilles processionnaires ainsi que le bilan de la campagne. Un point sera également fait sur les pièges à frelons et leur bilan. Différents projets sont en cours concernant les espaces verts et les chemins de randonnée.

Concernant le SIVU, le nouveau bureau a été élu avec M. Jean-Pierre DABERNAT (Saint-Étienne-Cantalès) en qualité de président, M. Antoine GENCE (Lacapelle-Viescamp), Mme Émilie LHERM (Saint-Paul-des-Landes) et Mme Estelle JACQUES (Saint-Étienne-Cantalès) en qualité de vice-présidents, M. Didier MEILHAC (Lacapelle-Viescamp) en qualité de trésorier et M. Jacques GALERY (Saint-Paul-des-Landes) en qualité de secrétaire. Le CFU 2025 ainsi que le budget 2026 ont été validés. Le financement des animations scolaires par le SIVU est reconduit. Ces animations continueront d'être assurées par la CPIE.

Le remplacement de la signalétique du PDIPR au Marais du Cassan a été réalisé, avec l'installation de nouveaux poteaux et leur géolocalisation, opération nécessaire au versement de la subvention du Conseil départemental. Cette intervention s'est conclue par un moment convivial autour d'un casse-croûte.

Concernant le délaissé du parking, une réflexion est en cours afin d'éviter le stationnement des véhicules sur le chemin. Il est proposé d'installer une haie sèche constituée de branchages maintenus entre des piquets. La mare pédagogique s'est asséchée. Si l'origine de cet assèchement n'est pas identifiée, il sera nécessaire de la fermer. Un sourcier interviendra prochainement afin de tenter de retrouver la source. Sur les pontons, plusieurs planches ont été remplacées côté Lacapelle-Viescamp.

La fête du Marais aura lieu le 13 septembre 2026. Une réunion d'organisation est prévue le 16 juin 2026. Une sortie découverte consacrée aux libellules du marais du Cassan est programmée le 27 juin 2026, de 14 h 30 à 17 h. Le rendez-vous est fixé au délaissé. Cette animation est gratuite et accompagnée par un guide la CPIE. Un livre photos consacré aux chemins du marais du Cassan est actuellement en cours de réalisation.

Enfin, le projet « Certificats biodiversité », programme européen piloté par Carbone 4, a été abordé. Ce dispositif vise à définir le cadre de mise en œuvre des certificats ou crédits biodiversité à l'échelle des territoires, afin d'encourager et d'attirer davantage de financements privés en faveur de la conservation et de la restauration de la biodiversité. Le marais du Cassan fait partie des six sites pilotes retenus dans le cadre de ce programme, qui permettra également d'accompagner les entreprises du secteur.

e) Aurillac Agglo :

M. Philippe MORENO revient sur la commission d'Aurillac Agglo à laquelle il a participé. Bien que cette réunion devait initialement porter sur les questions d'urbanisme, ce sujet n'a finalement pas été abordé. Les échanges ont principalement concerné l'organisation des transports pendant le festival Éclat, ainsi que les navettes mises en place vers le camping de Saint-Simon (les recettes générées par ces navettes sont reversées aux associations du village). La commission a également évoqué la convention avec l'ANTAI relative à la verbalisation électronique des véhicules stationnés sur les parkings bus. Le projet visant à rendre payants le parking de la gare et le parking relais a aussi été abordé ; celui-ci est actuellement en cours de révision. Par ailleurs, un point a été fait sur l'avenant avec Cantal Habitat, organisme qui rencontre actuellement des difficultés financières. Concernant le PLUi-H, une réunion est programmée le 26 juin à 18 h 30, avec la participation de deux élus par commune. Cette réunion permettra de faire un point sur l'avancée du dossier avec le porteur de projet.

Madame le Maire revient sur le travail engagé dans le cadre de la révision du PLUi-H. Le bureau d'études avait été rencontré en juillet dernier afin d'établir un état des lieux et un carnet de route. Ce document a depuis été transmis à la commune. Le bureau municipal est actuellement en train de l'étudier afin de proposer des modifications d'ici la fin du mois de juillet.

f) Equipement numérique :

Madame le Maire donne la parole à M. Emmanuel MAROT afin de faire un point sur les outils et projets numérique de la commune. Un état des lieux de l'existant a été réalisé avec Madame le Maire et la secrétaire de mairie. Les équipements et branchements sont propres. Il reste toutefois à revoir le système de stockage et de sauvegarde des données, une solution pouvant être mise en place rapidement et sans coût supplémentaire. Le suivi de nos équipements est assuré par la société CFI. Plusieurs outils sont actuellement en cours de création, notamment un espace commun de stockage de photos et de documents, ainsi qu'un système de réservation en ligne de salles. Ce service serait gratuit et sans surcoût. Une mise à jour du site internet de la commune est également en cours.

Concernant le camping municipal, plusieurs propositions ont été étudiées pour la création d'un site internet. Les devis présentés varient entre 3 300 € HT pour un site indépendant et 490 € pour la création d'une page spécifique intégrée au site de la commune, avec un coût de maintenance de 80 € par mois (960 € par an). Une autre solution a également été présentée : la création d'un site avec dépôt d'un nom de domaine pour un coût d'environ 8 € par mois, accessible via un onglet dédié sur le site internet communal renvoyant vers le site du camping. M. Emmanuel MAROT a présenté une proposition de page simple, projetée à l'écran, afin de montrer le visuel envisagé. M. Didier MEILHAC a souligné la question du référencement du site ainsi que du système « FLAG ». Après échanges, le conseil municipal se prononce majoritairement en faveur de cette dernière solution.

g) Animations :

Madame le Maire revient sur les différentes animations prévues sur la commune. La fête de l'école aura lieu le vendredi 26 juin. L'association Les Bancaliés organise le festival « Dans le rétro » les 20 et 21 juin. Les arrêtés relatifs à la buvette et à la circulation ont été pris. Un vide-grenier sera également organisé au camping à cette occasion. Une rencontre

avec les organisateurs est prévue le vendredi 12 juin à 20 h afin de finaliser les derniers éléments d'organisation. Enfin, l'assemblée générale de l'USCL Football se tiendra le 12 juin à 18 h 30.

2 – Approbations des Comptes rendus des conseils municipaux

Mme le Maire demande si des conseillers municipaux souhaitent formuler des observations ou des modifications concernant les procès-verbaux des conseils municipaux des 23 avril 2026 et 28 mai 2026, envoyés par courriel en date du 01 juin 2026. Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal approuve à l'unanimité les deux procès-verbaux.

	Approbation des procès-verbaux		
Vote : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

3 - Délibération_023_Élections sénatoriales –Désignation des délégués et suppléants du collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Madame le Maire rappelle les modalités d'élection des sénateurs ainsi que celles relatives à la désignation des délégués et suppléants, conformément aux dispositions du code électoral. Pour la commune de Lacapelle-Viescamp, il convient d'élire 3 délégués et 3 suppléants.

Après appel à candidatures, trois candidats se sont présentés en qualité de délégués titulaires. Mme Maryline MONTEILLET, Mme Caroline BARRAL et M. Philippe MORENO ont été élus à l'unanimité avec 15 voix chacun. Concernant les suppléants, trois candidats se sont également présentés. M. Antoine GENCE, M. Jean-Paul TROUPEL et Mme Lisiane LACANAL ont été élus à l'unanimité avec 15 voix chacun.

	Délibération DE_027_2026		
Vote : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

4 - Délibération_025_Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire propose de reconduire le binôme actuellement désigné au sein de la commission de contrôle des listes électorales. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Mme Simone SALAT, conseillère municipale, en qualité de membre titulaire, et Mme Jacqueline BOULANGE, conseillère municipale, en qualité de membre suppléant. Ces membres siégeront aux côtés d'un délégué de l'administration et d'un délégué du président du tribunal judiciaire, conformément aux dispositions du Code électoral.

	Délibération DE_028_2026		
Vote : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

5 - Délibération_024_ Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la liste de présentation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). La liste proposée comprend : Mme Edith BERNARD, M. Axel Ahmed TAHIR, M. Raymond LIMBERTIE, M. Denis BARRAL, M. René CARCENAC, Mme Anne-Marie CANCE, M. Jean ROQUETANIERE, Mme Sandrine VAN BRUTZEL, M. Nicolas BARDY, M. Jean ROUMEGOUS, Mme Caroline ROQUES, Mme Anne-Aurore CUZOL, M. Jean-François ESTIVAL, M. Jérémy DEFARGUES, M. Philippe LAFON, M. Yves TURQUET, M. Lucien COMBELLES, M. Vincent TEULIERE, M. Jacques BERGAUD, M. Antoine PRADEAU, M. Vincent HEILINGSTEIN, Mme Geneviève DELPUECH, M. Michel KAREH et Mme Irène LAFRAGETTE.

	Délibération DE_029_2026		
Vote : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

6 - Délibération_024_Fixation des tarifs du camping municipal

Madame le Maire rappelle les tarifs du camping municipal et propose leur révision pour la saison 2026 : emplacement (véhicules de loisirs et tentes) 8 €, adulte 4 €, enfant 2 €, animal 2 €, branchement électrique 4 €, douche seule 3 €, véhicule supplémentaire 3 €, caution pour prêt d'adaptateur camping-car 20 €, taxe de séjour 0,22 € par personne de 18 ans et plus, ainsi que le jeton pour borne camping-car (100 litres d'eau ou 1 heure d'électricité) à 3,50 €. Les réductions « groupe » (11 personnes et plus : -10 %) et « séjour long » (à partir du 15e jour : -15 % sur la 3e semaine, hors taxe de séjour), non cumulables, sont également approuvées. Le règlement du camping municipal reste inchangé.

	Délibération DE_030_2026		
Vote : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

7 - Délibération_024_ Régie Marché et Camping

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'apporter une modification afin de faciliter la constitution de la régie, celle-ci étant obligatoire pour permettre l'encaissement des recettes du camping municipal du Bourg et du marché des producteurs locaux. Elle propose de fixer le montant du fonds de caisse à 100 €, au lieu de 150 €, et précise que les recettes concernées proviennent du camping municipal du Bourg ainsi que du marché des producteurs locaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

	Délibération DE_031_2026		
Vote : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

8 - Délibération_024_ Demande de cession à titre gratuit d'un barnum auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose un dispositif de cession à titre gratuit de barnums aux communes afin de soutenir la vie associative et l'organisation des manifestations locales. Elle précise qu'une délibération du conseil municipal est nécessaire pour pouvoir effectuer la demande. Considérant l'intérêt de ce dispositif, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter auprès de la Région la cession à titre gratuit d'un barnum, et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent. La commune s'engage également à en assurer le stockage, l'entretien et la mise à disposition auprès des associations.

	Délibération DE_032_2026		
Vote : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

9 - Délibération_024_ Répartition des subventions aux associations de la commune pour l'année 2026

Madame le Maire présente au conseil municipal la répartition des subventions de fonctionnement aux associations de la commune pour l'année 2026 et rappelle les obligations administratives liées au versement de ces aides. Elle propose d'attribuer les subventions suivantes : l'Association des Parents d'élèves de Lacapelle-Viescamp (1 500 €), l'Union Sportive Cère et Landes (1 500 €), le Comité d'animation « Les Bancal'iès » (1 000 €), le Club Nautique du Pays d'Aurillac (1 200 €), l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (500 €), l'Association Communale de Chasse Agréée (500 €), la FNACA (300 €), le Comice Agricole de Laroquebrou (100 €), l'Association des Donneurs de Sang (100 €), l'Association des Sapeurs-Pompiers de Laroquebrou (100 €) et l'association « Les Cantalous pain's » (500 €), soit un montant total de 7 300 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette répartition, sous réserve de la transmission par les associations des pièces administratives obligatoires. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

	Délibération DE_033_2026		
Vote : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

10 - Délibération_024_ Désignation d'un délégué à la protection des données (DPO).

Madame le Maire rappelle que la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) est une obligation légale pour la commune. La commune fait le choix de désigner un DPO en interne. Madame Audrey LAURENT, secrétaire de mairie, est proposée pour assurer cette mission. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la désigner en qualité de Déléguée à la Protection des Données de la commune de Lacapelle-Viescamp et l'autorise à exercer cette mission conformément à la réglementation en vigueur.

	Délibération DE_034_2026		
Vote : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

11 - Délibération_024_ Remboursement de frais avancés par Madame le Maire – Achat d'écharpes d'adjoints

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser à Madame le Maire la somme de 70 € correspondant à l'achat de deux écharpes pour les adjoints.

	Délibération DE_035_2026		
Vote : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée à 23h

---